

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 22 (1972)
Heft: 4

Buchbesprechung: Le Conseil du Roi sous le règne de Louis XV [Michel Antoine]
Autor: Gembicki, D.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ou bibliophiliques ainsi découverts peut parfois paraître mince, mais ce qui importe, c'est la démonstration des liens culturels dont le cosmopolitisme n'est qu'un aspect superficiel, grâce à l'étude de la traduction française parue en Italie d'une histoire allemande de la littérature russe ou à celle des éditions lointaines de Beccaria ou de Verri par exemple. La diffusion des œuvres marquantes de la pensée du siècle remplit d'étonnement: ce qu'on savait pour quelques écrits illustres, français surtout, est vrai pour bien d'autres, et l'enquête est à coup sûr loin d'être achevée.

Il n'en reste pas moins que la partie la plus riche du livre est la réimpression du rapport de 1960 sur *Les lumières dans l'Europe du XVIII^e siècle*. Les problèmes essentiels du siècle sont posés là en termes que le temps n'a pas fait vieillir. A tel point même que tout le reste paraît apporter quelques ébauches de réponses. Tout au plus peut-on regretter que l'absence de références bibliographiques, normale dans le rapport au congrès de Stockholm, se retrouve, sans justification, dans la réédition de 1971. Pour les autres articles, les publications essentielles parues depuis la première édition sont en général mentionnées. Mais la traductrice n'a pas cru devoir procéder à quelques adaptations logiques: pourquoi, par exemple, maintenir la référence à Meinecke en version italienne (p. 46, n. 24)?

Tout à la fin de la bibliographie des écrits de Franco Venturi sur le XVIII^e siècle, on trouve le récent volume intitulé *Utopia e riforma nell'illuminismo*, paru en 1970 à Turin, et, immédiatement après, la traduction anglaise datée de l'année suivante! De quoi faire réfléchir les gens qui, en France, dirigent des collections aussi prestigieuses que celles que patronne l'Ecole pratique des Hautes Etudes...

Allaman

Rémy Pithon

MICHEL ANTOINE, *Le Conseil du Roi sous le règne de Louis XV*. Genève, Librairie Droz, 1970. In-8°, XXX/666 p. + 4 pl. (*Mémoires et documents* publiés par la Société de l'Ecole des Chartes, XIX).

Il s'agit de signaler une thèse magistrale qui, sans aucun doute, fera date. Ancien conservateur aux Archives nationales, M. Michel Antoine a mis à profit les fonds immenses tant en dossiers administratifs légués par l'Ancien Régime qu'en papiers privés déposés dans ce dépôt. Sa documentation est abondante – le dépouillement de quelque 250 000 arrêts le confirme – mais, malheureusement, en partie fragmentaire. En effet, ne se sont conservés que les papiers personnels d'un seul chancelier de France, Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, tandis que ceux, particulièrement intéressants, de d'Aguesseau et de Maupeou font défaut.

L'histoire administrative, surtout à l'époque de Louis XV, a déjà été vigoureusement jalonnée par ses ouvrages antérieurs: *Le fonds du Conseil d'Etat du Roi aux Archives nationales* (Paris, Imprimerie nationale, 1955); *Inventaire des arrêts du Conseil du Roi. Règne de Louis XV (arrêts en commande-*

ment), tome I, 1715-1720 (Paris, S.E.V.P.E.N., 1968) et, en collaboration avec M. Didier Ozanam, *Correspondance secrète du comte de Broglie avec Louis XV*, publiée par la Société de l'Histoire de France (Paris, Librairie Klincksieck, 1956-1961, 2 vol.). *Le Conseil du Roi sous le règne de Louis XV* constitue l'aboutissement de ces recherches pertinentes. L'auteur y présente une thèse au sens propre, tout en renouvelant notre vision sur la monarchie française du XVIII^e siècle.

Ce que M. Antoine désigne comme «révolution de 1661» marque le brusque début de la monarchie administrative. Amputant la Chancellerie de quelques prérogatives essentielles – celle de chef du Conseil et du droit de nommer les intendants – Colbert réussit à vider cette fonction de sa substance, et il consacra la prédominance du contrôle général. Le système de la *Polysynodie* pratiqué sous la Régence n'en changea point la structure, dont le déséquilibre va toujours en s'aggravant, renforcé avant tout par les exigences financières qu'entraîna la guerre de Sept ans. De ce fait, le contrôle général échappe de plus en plus à la surveillance du Conseil et du Roi et, en accaparant presque la moitié de l'effectif du personnel administratif, la finance commence à mener une vie propre. L'implantation de la bureaucratie quasi autonome de la finance fait mieux comprendre la piètre estime dont jouissaient les contrôleurs généraux et tout particulièrement les intendants des finances.

Mis à part le *Conseil royal des Finances* qui, pourtant, n'a jamais cessé d'exister, les autres conseils (*Conseil d'En Haut*, *Conseil des Dépêches*, *Conseil d'Etat privé* ou *des Parties*) ont fonctionné d'une manière efficace grâce à l'assiduité du Roi et, d'autre part, grâce au personnel ministériel et intermédiaire – les maîtres de requêtes – en général fort qualifié, probe et zélé. M. Antoine parvient même à dégager une mentalité du Conseil lorsqu'il brosse le tableau de «Messieurs du Conseil», une admirable étude d'histoire sociale.

La théorie du Conseil est esquissée dans l'introduction de l'ouvrage. C'est sous l'emprise de deux grands théoriciens, Bossuet et d'Aguesseau, que les traits constitutifs de la monarchie française ont trouvé leur formulation la plus précise et la plus heureuse. De l'origine divine et du caractère sacré de la puissance royale découlent les fonctions du Roi. Il est le suprême justicier et son autorité demeure, dans son essence, sans dépendance et sans partage. De là résulte le caractère purement consultatif du Conseil et, de même, son unité.

Sous une immobilité apparente se trouve cachée la lente implantation de l'Etat bureaucratique, et le biais provoqué par la finance qui ne fut guère perceptible aux contemporains. Ces phénomènes sont analysés tout au long des chapitres qui décrivent l'organisation, le fonctionnement et l'autorité du Conseil. Des plus grandes affaires jusqu'aux moindres, pratiquement tout fut porté devant le Conseil, et le mérite de cette étude consiste à décrire le Conseil du Roi en action, ainsi que le rôle de plusieurs person-

nages à travers des institutions centrales. On le devine, l'auteur porte une prédilection pour Messieurs les maîtres de requêtes et quelques grands dignitaires, tel Maupeou, qui, dans sa vaine tentative de rétablir les anciennes prérogatives de la Chancellerie, prend figure d'homme d'Etat. En revanche, si M. Antoine fait suffisamment de place aux critiques avancées par les Parlements, il écarte le courant d'opinion publique représenté par les «Philosophes» et les «Encyclopédistes». L'ouvrage s'achève par le sommet de la pyramide monarchique, ce qui nous vaut un portrait attachant du Bien-Aimé qui, bien conscient de sa dignité royale, finit, quand-même, par être étouffé par l'«Etat-Roi».

On aurait souhaité qu'une étude aussi fondamentale, qui nous initie aux arcanes de l'administration française d'Ancien Régime fût non seulement parée d'une bibliographie choisie (ouvrages anciens et ouvrages modernes) mais «raisonnée». Par exemple l'*Almanach royal* est cité à plusieurs reprises sans avoir le droit de figurer dans la bibliographie. En contrepartie, on trouve un index détaillé qui permet de retrouver facilement tous les détails sur la librairie, le commerce, les affaires étrangères et religieuses ou relevant de l'histoire judiciaire. Ce qu'il n'est guère possible de résumer ici dans sa richesse. Des planches qui représentent le Conseil du Roi à Versailles et à Fontainebleau rehaussent l'importance de cette institution par la qualité exceptionnelle de leur exécution artistique. Enfin, on peut se féliciter que le genre, naguère peu favorisé en France, de l'histoire administrative ait sollicité, de nouveau, la vocation d'un historien, ou plutôt d'un écrivain, car la lecture de ce grand livre est agréable et d'une rare saveur.

Genève

D. Gembicki

SIEGFRIED SCHMIDT, *Robert Blum. Vom Leipziger Liberalen zum Märtyrer der deutschen Demokratie*. Weimar, Böhlau Nachfolger, 1971. 336 S., 8 Abb.

In der Deutschen Demokratischen Republik (DDR) beschäftigen sich die Gesellschaftswissenschaften mit dem *Liberalismus* in einem Ausmass, das in den westlichen Ländern Erstaunen wecken muss. Namentlich eine Arbeitsgemeinschaft «Geschichte der nichtproletarischen demokratischen Kräfte in Deutschland», welche ein unregelmässig erscheinendes Mitteilungsblatt, die «Jenaer Beiträge zur Parteiengeschichte», herausgibt, hat über den Liberalismus in Theorie und Praxis zahlreiche Studien veröffentlicht. Diese beruhen zwar wissenschaftstheoretisch alle auf den Prinzipien des Marxismus-Leninismus, vermitteln aber dennoch bemerkenswerte Sinnzusammenhänge¹.

Zu diesem Kreis gehört auch der Verfasser der hier zu besprechenden Arbeit. Trotz der eindeutigen Wertbasis bietet er indes nicht penetrant wirkende Ideologie, sondern er bemüht sich um grösstmögliche Sachlichkeit. Das gelingt ihm nicht zuletzt dank erschöpfender Auswertung aller noch vor-

¹ Ich entnehme diese Angaben: SIEGFRIED BAHNE, *Liberalismus – Diskussion in der DDR*, in: *liberal*, 14/1972, S. 303–310.